

DECISION DU MAIRE

Demande aide auprès de la DRAC Normandie

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 64-2022 du 19 septembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

Considérant l'opportunité de solliciter l'aide la DRAC dans le cadre d'actions culturelles en lien avec le théâtre;

Décide de demander à la DRAC Normandie domiciliée 13 bis rue Saint-Ouen 14052 CAEN cedex une aide d'un montant de 7.000 € dans le cadre du théâtre hors les murs pour l'année 2023.

Fait à PONT-AUDEMER le 12 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,



Publié le 19/12/2022

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221212-225-AU
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine